

PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF AUX ADAPTATIONS DES SALAIRES 2016

Avenant à la CCT

Les parties signataires de la convention collective du secteur des bureaux d'ingénieurs de Genève, soit :

Pour la délégation patronale :

Association Genevoise des Ingénieurs (AGI) ;

Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA ;
Le syndicat SIT ;

Ont décidé ce qui suit en date du 4 décembre 2015 :

- D'augmenter les salaires minimaux de certaines catégories professionnelles, de 1.53% à 3.69% selon grille ci-dessous dès le 1^{er} janvier 2016 :

	minimum à la fin de la formation	minimum après 3 ans de pratique	minimum après 6 ans de pratique
Ingénieurs EPF	CHF 5'480.- CHF 71'240.-	CHF 6'120.- CHF 79'560.-	CHF 6'760.- CHF 87'880.-
Ingénieurs ETS – HES	CHF 4'820.- CHF 62'660.-	CHF 5'450.- CHF 70'850.-	CHF 6'030.- CHF 78'390.-
Techniciens (ET ou similaire)	CHF 4'460.- CHF 57'980.-	CHF 5'040.- CHF 65'520.-	CHF 5'620.- CHF 73'060.-
Dessinateurs	CHF 4'154.- CHF 54'002.-	CHF 4'674.- CHF 60'762.-	CHF 5'277.- CHF 68'601.-
Personnel administratif	CHF 4'154.- CHF 54'002.-	CHF 4'674.- CHF 60'762.-	CHF 5'277.- CHF 68'601.-

Pour l'Association Genevoise des Ingénieurs (AGI) :

La Secrétaire

D. DORDEA

Le Président

J. HORSKY

Pour le syndicat UNIA :

Le Secrétaire

S. MIGNOT

Pour le syndicat SIT :

Le Secrétaire

T. HORNER

Ainsi fait à Genève, le 11 décembre 2015.